

# Mise en cause des Saoudiens pour le 11 septembre : ce que dit le Droit.

écrit par Maxime | 7 octobre 2016



Merci à « La vérité triomphera » pour cette information:

<http://resistancerepublicaine.com/2016/10/07/11-septembre-une-claque-pour-obama-son-veto-rejete/>

L'opposition d'Obama ne pouvait être légitime : le droit de veto ne doit pas servir pour empêcher l'action en justice de personnes privées, ce qui relève des droits fondamentaux du citoyen.

Le fait même qu'il faille une loi pour permettre à un particulier de poursuivre un Etat en justice est anormal, puisque l'interdiction d'agir constitue alors un privilège pour ce dernier.

Une démocratie censée être aussi férue d'égalité des droits politiques et civiques que les Etats-Unis ne peut s'accommoder d'une telle philosophie traduisant, de plus, une préférence étrangère.

Cela s'accorde mal aussi avec le fait que les Etats-Unis ont été les pionniers en matière d'ouverture du droit d'action en justice des personnes privées, par exemple en permettant de

longue date les actions de groupe (« class actions ») ainsi que les dommages et intérêts punitifs qui incitent à agir même lorsque les intérêts en jeu sont objectivement faibles. Il est vrai que, par d'autres aspects, les Etats-Unis restreignent le droit d'action en justice, mais cela dans un but précis, notamment afin de gérer les flux de l'abondant contentieux constitutionnel (writ of certiorari devant la Cour suprême) :

[https://www.law.cornell.edu/wex/writ\\_of\\_certiorari](https://www.law.cornell.edu/wex/writ_of_certiorari)

Il y a alors un intérêt d'ordre public venant balancer le droit fondamental d'agir en justice.

Or, la justification traditionnelle des entraves au droit d'agir en justice contre un Etat étranger se trouve dans la volonté de ne pas perturber les relations diplomatiques par la reconnaissance judiciaire d'une responsabilité.

Cette reconnaissance de responsabilité devrait en effet, sauf erreur de ma part, se faire devant les juridictions américaines, au nom du peuple américain, puisque l'attentat a eu lieu aux Etats-Unis.

Cependant, que ces actions puissent aboutir n'obligerait en rien les Etats-Unis à rompre leur alliance saoudienne.

L'action de certains Américains n'est pas celle du peuple américain dans son ensemble, ni une action menée par une entité juridique publique.

C'est d'ailleurs pourquoi la CIJ est incompétente pour connaître de cette action, puisque seuls les Etats peuvent agir devant elle :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Cour\\_internationale\\_de\\_justice](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cour_internationale_de_justice)

Au pire, cela mettrait au grand jour la vérité : qui pourrait s'en plaindre ? Une alliance fondée sur un mensonge de cette taille ne peut pas être une bonne alliance.

C'était une raison de plus pour Obama de s'abstenir, mais il semble tenir beaucoup à son alliance avec le royaume de ceux qui décapitent au nom d'Allah et fermer les yeux sur son altérité fondamentale.

<http://www.latribune.fr/economie/international/le-congres-americain-va-t-il-faire-tomber-l-arabie-saoudite-603890.html>

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/monde/l-arabie-saoudite-confronte-a-une-crise-bancaire-majeure-1044171.html>

<http://www.20minutes.fr/monde/1936999-20161005-arabie-saoudite-lache-calendrier-islamique-baisser-paie-fonctionnaires>

[http://www.lemonde.fr/economie-mondiale/article/2016/10/05/petrole-l-arabie-saoudite-a-perdu-une-bataille-mais-pas-la-guerre\\_5008266\\_1656941.html](http://www.lemonde.fr/economie-mondiale/article/2016/10/05/petrole-l-arabie-saoudite-a-perdu-une-bataille-mais-pas-la-guerre_5008266_1656941.html)

On peut d'ailleurs s'interroger sérieusement quant à l'efficacité de cette alliance...

<http://www.journaldemontreal.com/2016/09/25/une-douteuse-innocence>

[http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/les-ambivalences-de-l-arabie-saoudite-dans-le-combat-contre-daech\\_1578888.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/les-ambivalences-de-l-arabie-saoudite-dans-le-combat-contre-daech_1578888.html)

<http://www.slate.fr/story/112191/iran-arabie-saoudite-daech>

L'Iran serait susceptible, en raison de ses perspectives de développement, de supplanter l'Arabie saoudite dans le monde arabe.

Le dernier numéro de l'émission d'Arte « Le dessous des cartes » explique bien pourquoi, cartes à l'appui...

<http://www.arte.tv/guide/fr/067846-003-A/le-dessous-des-cartes>

Alors pourquoi cet entêtement du président américain ? Peut-être a-t-il intérêt à ce que des secrets ne viennent pas à être révélés... à quelques semaines d'un scrutin décisif.